

Agir ensemble pour la santé des citoyens du Sud Charente

Le Contrat Local de Santé (CLS) est conclu entre le Syndicat Mixte du Pays Sud Charente, la Communauté de Communes 4B Sud Charente, la Communauté de Communes Lavalette-Tude-Dronne, le Département de la Charente, la Préfecture de la Charente et l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Nouvelle Aquitaine, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Charente (CPAM) et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le CLS **renforce le projet territorial de santé** initié depuis 2009 par le Syndicat Mixte du Pays Sud Charente pour répondre à la problématique de démographie médicale et structurer un réseau d'acteurs œuvrant dans le domaine de la santé.

Le CLS **consolide les partenariats et coordonne les initiatives locales** en les reliant au projet territorial de santé visant à réduire les inégalités sociales de santé.

DES PARTENAIRES

- Association des professionnels de santé
- Hôpitaux du Sud Charente
- Associations locales (cf. Guide Santé Sud Charente)
- ..

Des champs d'intervention

- Offre et accès aux soins
- Promotion et prévention de la santé
- Santé environnementale
- Bien vivre ensemble
- Mobilité et communication

DES ACTIONS

- Promotion de l'exercice de la médecine générale en milieu rural
- Développement de la coopération interprofessionnelle
- Amélioration de l'organisation des soins primaires
- Contribution à la qualité de vie des habitants

DES BÉNÉFICES
COLLECTIFS

Le CLS fédère les <u>initiatives locales</u> et le <u>Projet Régional de Santé</u> (PRS) pour une réponse plus adaptée aux besoins de la population



















Une démarche conjointe et participative

1 Un contenu négocié

- Elaboration des axes stratégiques, objectifs et actions du CLS de manière conjointe entre les signataires et partenaires.
- Mise en place de groupes de travail pour définir le contenu des contrats.

2 Un programme d'actions partagé

- Partage de la mise en œuvre des actions du contrat
- Définition d'un calendrier prévisionnel, des modalités de mise en œuvre, etc., pour chaque action du CLS.

3 Une évaluation conjointe de la mise en œuvre

■ Suivi et évaluation de la réalisation et des résultats des actions programmées.

Une démarche animée par des groupes de travail

Le Comité de Pilotage départemental

est l'instance décisionnelle qui donne les orientations stratégiques et valide les actions. C'est une instance départementale pour une coordination des CLS de Charente.

Le Comité Technique

est une instance locale qui réunit l'ensemble des acteurs de santé du territoire. Il participe à la mise en œuvre du contrat par la proposition et la validation des axes stratégiques et des projets. Il participe au suivi et à l'évaluation des actions.

Les groupes thématiques ou projets

composés d'élus locaux, professionnels, partenaires et acteurs volontaires, conçoivent à partir de leur connaissance de terrain, des projets, qui ont pour objet de préciser comment vont se mettre en œuvre les axes stratégiques.

Une mobilisation de compétences et de ressources

- Connaissance du territoire
- Mise en commun des bonnes pratiques
- Pilotage
- Evaluation
- Participation au financement
- Etc.

Une valeur ajoutée

- Valorisation de l'engagement sur les thématiques de santé
- Amplification des démarches locales de santé existantes
- Meilleure coordination des acteurs du système de santé sur un territoire donné
- Cohérence entre les démarches locales et le Projet Régional de Santé (PRS) Nouvelle Aquitaine

Un accès à des soins de qualité pour tous les habitants du territoire

De 2014 à 2018, cette démarche de coopération entre professionnels, collectivités, partenaires locaux et institutionnels s'est déclinée autour de 3 axes stratégiques.

L'OFFRE ET L'ACCÈS AUX SOINS

- Maintenir et renforcer la présence de professionnels de santé près des habitants
- Accompagnement des équipes de santé dans leur constitution en Maisons de Santé Pluridisciplinaire
- Recherche active de professionnels de santé et mise en œuvre d'une stratégie de communication :
 - Site internet : www.sante-sud-charente.fr
 - Visuel de stand
 - Fiches information sur les aides financières et relais d'info du site de l'ARS : www.paps.sante.fr



PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

- > Faire vivre et développer le réseau de partenaires de la prévention et de la promotion de la santé
- Réalisation d'un guide « Santé » pour formaliser un réseau d'acteurs, en ligne sur le site du Pays Sud Charente
- Groupes de travail thématiques : Nutrition ; Perte d'autonomie/Personnes âgées ; Enfance/Périnatalité : Santé mentale
- Coordination de projets collectifs et aide à la recherche de financement : ex, ciné –débat « Santé Mentale, parlons en », forum « AVC Agissez », Mois sans tabac, Octobre rose ...



MOBILITÉ

- Lever les freins aux déplacements vers les services de soins
- Rendre visible l'offre de transport disponible sur le territoire - création d'un site internet par MOSC
- Travail en étroite collaboration avec l'Association Mobilité Sud et Ouest Charente
 - Adapter l'offre de transport à la demande de la population
 - Expérimenter de nouveaux dispositifs (CAR16, transport solidaire, mobilité inversée...)



Depuis 2019, deux nouveaux axes de travail sont inscrits dans le CLS :

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Organiser une communication efficace et vulgarisée a destination des habitants

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Promouvoir l'intergénérationnel et les mixites sociales et culturelles

Au niveau national : une mesure législative innovante

Une disposition générale dans la loi « Hôpital, patients, santé et Territoires » du 21 juillet 2009 :

«La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social» (Art. L. 1434-17 du Code de la Santé Publique)

Les missions de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine

Faire grandir la santé

Ouverte en avril 2010, l'Agence Régionale de Santé (ARS) ex Poitou-Charentes met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires.

Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace.

Elle est la clef de voûte de la nouvelle organisation prévue par la Loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » du 21 juillet 2009 (article 118).

L'ARS est l'interlocuteur unique chargé du pilotage du système de santé et de la mise en œuvre de la politique de santé publique dans la région.

Son champ d'intervention propose une approche globale, cohérente et transversale de la santé. Il couvre tous les domaines de la santé publique : la prévention, la promotion de la santé, la veille et la sécurité sanitaires, l'organisation de l'offre de soins dans les cabinets médicaux de ville, en établissements de santé et dans les structures médico-sociales.

Contacts

ARS - Délégation Territoriale de la Charente Atika RIDA CHAFI – Directrice Départementale ars-dd16-direction@ars.sante.fr

Site de l'ARS Nouvelle Aquitaine : : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/

Syndicat Mixte du Pays Sud Charente

Benoît DELATTE – Président Joël PAPILLAUD – Vice Président Santé Aurélie MENARD - Coordinatrice du CLS Sud Charente

05 45 98 18 52 / 06 45 96 03 84 <u>sante@pays-sud-charente.com</u> Site du Pays Sud Charente: www.pays-sud-charente.com